REGLEMENT DU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION DU COLLEGE ARMAND LATOUR ASPET

On peut :

1) Lire
sur place ou emprunter des livres
2) Faire des recherches documentaires
- travailler avec des documents
- utiliser les ordinateurs pour un travail, après autorisation
- imprimer un document, après autorisation
- demander un renseignement, un conseil

3) Faire ses devoirs
4) Participer aux différentes animations et clubs proposés.
5) Etre en cours avec le professeur documentaliste ou les autres professeurs

On doit :

1) Entrer dans le calme
- attendre en bas de l'escalier extérieur (places limitées à 20 personnes)
- prendre les affaires nécessaires et déposer son sac à l'entrée
- s'inscrire sur l'ordinateur (cdistat)

2) Etre silencieux, respecter la tranquillité du lieu
Seuls les déplacements et chuchotements ponctuels sont tolérés.
3) Prendre soin des documents et du matériel
- rapporter les livres empruntés à temps (livres : 15 jours, documentaires, BD et revues : 1 semaine).
- ranger les livres correctement
- ranger ses affaires et sa chaise avant de partir
- respecter les règles de la Charte internet au CDI et dans la salle informatique

On ne doit pas :

1) Etre :
bruyant, insolent
2) Avoir
un téléphone, lecteur MP3 ou matériel électronique
3) Faire :
- mettre les pieds sur la chaise
- manger, boire
- ne rien faire ou passer l'heure à discuter en gênant ses camarades
- utiliser les ordinateurs pour s'amuser
- écouter de la musique.

☝Tout manquement au règlement du CDI peut entraîner un renvoi ponctuel.
☝Toute dégradation de matériel ou de documents sera sanctionnée.